PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé







Vous n'avez pas de sécurité sociale et vous avez besoin de soins : aux urgences, en consultations.



Des assistantes sociales évaluent votre situation et vous accompagnent sous certaines conditions pour :

l'accès au soins de santé l'ouverture de vos droits (PUMA, CMU-C, AME, ...)

PUMA: Protection Universelle Maladie

CMU-C: Couverture Maladie Universelle Complémentaire

AME: Aide Médicale de l'État

La Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est un dispositif crée par l'article L6112.6 du code de santé publique qui s'inscrit dans la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Vous sortez du service des urgences, vous n'avez pas de sécurité sociale et vous n'avez pas de possibilité de paiement

Pour vous aider dans vos démarches et vous permettre de vous faire soigner, contactez au plus vite l'assistante sociale de la **P**ermanence d'**A**ccès aux **S**oins de **S**anté, du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Pour les adultes

Mme YONI

01 49 83 12 91

@ l.yoni@ch-bry.org

Pour les enfants

Mme DELPIERRE

(01 49 83 13 42

@ m.delpierre@ch-bry.org

Secrétariat du service social

🔇 01 49 83 13 41





Par le R.E.R.

Ligne A: Station "Bry sur Marne", puis prendre le bus n°120, direction Noisy-le-Grand ou n°210, direction Villiers-sur-Marne.

Ligne E: Station "Villiers-sur-Marne / Le Plessis-Trévise", puis prendre le bus n°210, direction Château de Vincennes.

Par le Bus

Bus n°120 ou n°210

Arrêt "Hôpital Saint-Camille" ou "2 décembre 1870".

Par la route

En provenance de Paris

Autoroute A4 (direction Reims-Metz-Nancy), Sortie 6: Bry-sur-Marne/Champigny, puis suivre les flèches Hôpital.

En provenance de l'Est parisien

Autoroute A4 (direction Créteil-Paris),
Sortie 8 : Bry-sur-Marne/Noisy-le-Grand,
suivre Bry-Centre.
Après les studios SFP, suivre les flèches Hôpital.



Service social de l'Hôpital Saint-Camille 2 rue des Pères Camiliens 94360 Bry-sur-Marne